

# Droits de la personne

Le respect est l'une des valeurs fondamentales de Graphic Packaging International.

La Société s'engage à faire en sorte que les personnes soient traitées équitablement, avec dignité et respect, dans l'ensemble de la Société et des communautés dans lesquelles elle opère. Le

**Code of Business Conduct and Ethics**, qui s'applique aux filiales et aux sociétés affiliées de Graphic Packaging dans le monde entier, sert de guide pour toutes les activités de la Société et des employés. La Société démontre son engagement en faveur des droits de la personne des manières suivantes :

## **Diversity:**

Graphic Packaging valorise la diversité de son personnel et la contribution de chacun de ses employés. La Société est acquise depuis longtemps au principe de l'égalité des chances et de maintien d'un environnement de travail exempt de discrimination ou de harcèlement fondé sur le genre ou le sexe (grossesse comprise), la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'information génétique, l'identité de genre, l'appartenance politique ou le statut de militaire/ancien combattant.

## **Labor:**

Graphic Packaging interdit l'embauche de personnes de moins de 18 ans à des postes qui les exposeraient à des travaux ou des matériaux dangereux. La Société interdit également le recours à toutes les formes de travail forcé, y compris le travail en servitude et en milieu carcéral, et toute forme de traite des êtres humains.

La Société exerce ses activités dans le respect des lois applicables régissant les heures de travail, la rémunération et les avantages des employés.

## **Safety:**

Graphic Packaging s'efforce d'atteindre un niveau de sécurité élevé dans toutes les activités et opérations afin de promouvoir la santé et la sécurité des employés. Les programmes de santé et de sécurité au travail sont conçus pour protéger les employés en mettant l'accent sur la reconnaissance, la correction, l'élimination ou le contrôle précoces des situations dangereuses, ainsi que sur la détection et le traitement précoces des blessures et des maladies. De même, la Société s'engage à travailler avec les employés pour maintenir un environnement de travail exempt de violence, de menaces de violence, d'intimidation physique ou de contrainte.

## **Freedom of Association:**

La Société respecte le droit des employés à se joindre ou non à des syndicats ou de s'organiser en syndicats sans peur de représailles et sans subir d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés ont choisi d'être représentés par un tiers, Graphic Packaging a négocié de bonne foi et continuera de le faire. La Société ne tolère pas de représailles

contre des employés pour leur affiliation légale à une organisation syndicale.

## **Suppliers:**

Graphic Packaging souhaite travailler avec des fournisseurs dont les normes en matière de diversité, de pratiques de travail, de sécurité et de liberté d'association s'alignent sur celles de la Société. Son objectif est d'utiliser uniquement les produits qui ne financent les groupes armés ni ne profitent à ces derniers en République démocratique du Congo et dans neuf pays voisins. Les attentes de la Société vis-à-vis de ses fournisseurs sont clairement définies dans la directive sur la durabilité des fournisseurs de Graphic Packaging.

Tout employé qui a des questions sur la présente politique ou qui souhaite signaler une violation potentielle peut contacter son(sa) représentant(e) local(e) des ressources humaines, les ressources humaines de l'entreprise ou le service juridique. Le numéro sans frais de la ligne d'alerte en matière de déontologie de Graphic Packaging (1-866-898-3750) ou le site Web [www.gpibusinessconductalertline.ethicspoint.com](http://www.gpibusinessconductalertline.ethicspoint.com) constitue un autre moyen confidentiel et axé sur les résultats de signaler des violations liées à la présente politique.

Pour les personnes résidant dans l'Union européenne, veuillez noter que les services de téléphonie et Web d'Alertline vous permettent uniquement de signaler des problèmes financiers, comptables et d'audit. Toute question relevant de la politique des droits de la personne doit être adressée directement à la direction locale, aux ressources humaines ou au service juridique.